

**ARRETE MUNICIPAL 2020/04 T. du 30 janvier 2020**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

**ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION**

**Remplacement de poteaux téléphoniques**

**Avenue De Gaulle, Rue de la Planque,**

**Rue Nationale, Rue d'Avelin**

Nous, Maire de la commune de Pont-à-Marcq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 05/02/2020 de la société EPS – 72 Rue Cassiopée -74650 CHAVANOD (demande formulée par M. GAGNOT Yann -Tél : 04.50.69.76.76 – « [yannsko@orange.fr](mailto:yannsko@orange.fr) »),

Considérant, qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier d'interdire le stationnement et d'effectuer une circulation alternée manuellement pendant toute la période des travaux (travaux de remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour le passage de la fibre optique).

**ARRETONS**

**Article 1** – Du mercredi 05 février 2020 au vendredi 03 avril 2020 inclus, le stationnement des véhicules sera interdit au droit de travaux et la circulation alternée manuellement Avenue du Général De Gaulle, Rue de la Planque, Rue Nationale et Rue d'Avelin (travaux de remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour le passage de la fibre optique).

**Article 2** – Les interdictions de stationnement et les restrictions de circulation sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 3** – Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile.

**Article 4** - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la société EPS laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

**Article 5** – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

**Article 6** – Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq

Monsieur le responsable de la société EPS à CHAVANOD (74650)

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire, l'adjoint délégué  
Christian VANDENBROUCKE**